

Dossier complet à retourner par le ou la participant.e

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : Fémini Masculin

Age : Date de naissance : (JJ/MM/AAAA)

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :
portable du jeune :

domicile :

Adresse mail :

PHOTO D'IDENTITÉ

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré(e) social*
- Fiche famille
- Attestation d'assurance
- responsabilité civile*

Fiche sanitaire

A compléter dans le dossier d'inscription :

- Autorisation droit à l'image
- Autorisation parentale
- Charte d'engagement
- Attestation d'hébergement
- Questionnaire complété

* avec nom/prénom du jeune

AUTORISATION « droit à l'image »

Dans le cadre du dispositif «Mission Argent de Poche», Questembert Communauté est susceptible de:

- réaliser des photos/vidéos dans le cadre de Mission Argent de Poche.
- utiliser ces photos/vidéos en vue de leur publication et diffusion sur les supports de communication et d'information émis et gérés par Questembert-Communauté (ex : magazine communautaire ou municipaux, dépliants, site internet, réseau sociaux...).

Votre autorisation est nécessaire.

Autorise les prises de vue Refuse les prises de vue

Fait à Le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »

Représentant Légal

Enfant mineur

** Les informations vous concernant font l'objet d'un traitement informatique. Conformément au Règlement Général de Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, sur simple demande auprès de Questembert Communauté.*

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e), Mr, Mme

Certifie sur l'honneur héberger mon fils / ma fille

A l'adresse suivante :

CP :

Ville :

Depuis sa naissance

Ou depuis

Fait à

Le

pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que de la charte d'engagement à laquelle ma fille - mon fils s'engage :

- La commune ou la communauté de communes ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Mission Argent de Poche ». En aucun cas l'indemnisation versée pour la participation à l'activité « Mission Argent de Poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans « Mission Argent de Poche » devront bénéficier d'**une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur**. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- Questembert-Communauté s'engage à souscrire une assurance « responsabilité civile » liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages que le jeune pourrait causer à autrui lors des missions ainsi que les dommages corporels qu'il pourrait subir (à l'exclusion des fautes personnelles).

Autorise mon enfant :

Nom :

Prénom :

à participer à « Mission Argent de Poche 2022 »

Autorise le Service Information Jeunesse à transmettre le nom, prénom et le numéro de téléphone de mon enfant à l'organisateur de la mission.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

QUESTIONNAIRE

Situation (cochez et précisez l'établissement, la filière, le niveau) :

2nde

1ère

Terminale

Etudiant

Autre :

Prévoir une tenue adaptée.

Incapacités médicales pour certaines tâches (joindre un certificat médical) : Oui Non

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Cette chartre est un engagement de votre part, mais également de Questembert Communauté en charge de Mission Argent de Poche. Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. **Lisez-là attentivement.**

Concernant la périodicité de l'activité

- ✓ Mission Argent de Poche se déroulera pendant les vacances scolaires et les samedis, durant un créneau horaire de 3h30, Le jeune sera encadré par un référent ou un animateur.

Concernant la ponctualité

- ✓ **J'arrive à l'heure** au point de rendez-vous (de la mission ou de la navette).
- ✓ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause
- ✓ En cas d'indisponibilité, j'avertis les référents 48 heures avant le début de la mission. Néanmoins, en cas d'intempéries, toute mission commencée sera rémunérée.

Concernant la réalisation des missions

- ✓ Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions.
- ✓ De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter les bijoux.
- ✓ Étant indemnisé(é) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, ils devront à minima être placés sur silencieux.
- ✓ En fonction des besoins des services et de la météo, les missions auxquelles je suis affecté(é) pourront être modifiées, reportées voire annulées.
- ✓ Durant la durée de la mission, **je m'engage** à respecter le protocole mis en place en lien avec la situation sanitaire

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ✓ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants.
- ✓ Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ✓ Je prends soin du matériel qui me est confié. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.

Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive de Mission Argent de Poche.
- ✓ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation

- ✓ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le **versement d'une indemnité fixée à 15€** pour 3h30 de mission.
- ✓ Je m'engage à venir chercher mon indemnisation dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de ma mission. Au-delà, je peux perdre le bénéfice de mon indemnisation.
- ✓ Le versement se fera pendant les permanences ADP.

J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Nom - Prénom :

Date :

Signature